

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit novembre deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 31/10/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Jean-Claude BASSET, Daniel CADET, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, François ENGELIBERT (en remplacement de Michelle MONDIT), Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT

EXCUSES : Gérard BARRAUD, Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-123 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RACCORDEMENT DE LA ZAE DU THEIL A LA FIBRE OPTIQUE – CONVENTIONNEMENT AVEC DORSAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Par délibération 2011-095, la Communauté de Communes de Noblat a approuvé, dans le cadre de sa compétence développement économique, une convention avec le syndicat DORSAL pour permettre l'extension du réseau fibre optique jusqu'à la ZAE du Theil et prendre en charge une partie du financement, soit une dépense prévisionnelle de 8 759 €, pour permettre ce raccordement. Cette convention précisait, en son article 3, que l'opération devait être réalisée avant le 30 septembre 2012.

Les travaux n'ayant pu être réalisés à cette date, le syndicat DORSAL propose une nouvelle convention. Celle-ci reprend les termes de la première. Seul l'article 3 est modifié. La date limite de réalisation de cette opération est portée au 31 décembre 2013.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la nouvelle convention avec le syndicat DORSAL

Autorise Monsieur le Président à signer un avenant à cette convention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

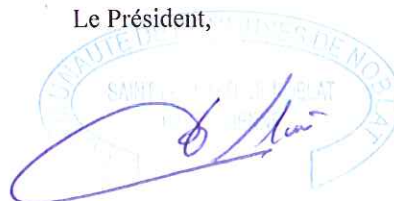
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : RACCORDEMENT DE LA ZAE DU THEIL A LA FIBRE OPTIQUE - CONVENTIONNEMENT AVEC DORSAL

Date de transmission de l'acte : 21/11/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 21/11/2012

Numéro de l'acte : 2012-123 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20121108-2012-123-DE

Date de décision : 08/11/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire